

Les premiers qualificatifs régionaux pour le championnat de France de Longe Côte débiteront le 31 juillet prochain.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les mesures prises par le gouvernement autoriseront une pratique sportive en extérieur avec contact à partir du 9 juin. Cette mesure donnera donc la possibilité de s'entraîner en équipes **dès le 9 juin** et de participer aux qualificatifs régionaux et au championnat de France en Tierce et en Quinte (junior/senior/ master) et en Binôme (minime/cadet).

Néanmoins, le virus circule toujours et il paraît important de mettre en place un protocole de participation aux compétitions afin de protéger les compétiteurs, les accompagnants et les organisateurs.

La Commission Nationale Médicale préconise ainsi pour la participation aux compétitions de la FFRandomnée :

la preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 72h .

ou le certificat de rétablissement de la Covid-19

ou le certificat de vaccination (vaccination complète depuis plus de 2 semaines).

Ces préconisations peuvent évoluer dans l'avenir en fonction de la situation et viennent en compléments des gestes barrières. Nous restons attentifs à vos interrogations et vous souhaitons une bonne reprise sportive.

Sportivement, Docteur Catherine Kabani, médecin fédéral et administratrice, Patrick Pouget, CTN.